

I. Droits d'inscription :

Rappel des modalités de calcul

Les droits d'inscription sont calculés en fonction du quotient familial de chaque foyer, auquel est appliqué un taux d'effort.

Le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition multiplié par 1/12.

Tarifs 2023 2024					
CURSUS OU PARCOURS	Tranche A QF ≤ 300 €	Tranche B 300 € < QF ≤ 800	Tranche C 800 € < QF ≤ 1 500 €	Tranche D 1 500 € < QF ≤ 2 500 €	Tranche E QF > 2 500 €
TARIF 1 • Cycle Découverte danse et musique • Formations spécialisées • Activités hors cursus - pratiques continuées renforcées avec soutien instrumental (8h/année)	120 €	de 120 € à 281€	de 281 € à 352€	de 352 € à 510 €	510 €
TARIF 2 • Cycles 1 et 2 instruments et danse • Stage 1er cycle de théâtre • Année d'observation du cursus de chant lyrique • Cycle 1 et 2 du cursus Jeunes chanteurs • Cursus accompagnement musiques actuelles • Activités hors cursus - Pratique instrumentale ou vocale individuelle amateur (1/2h hebdo avec possibilité d'accès à une pratique d'ensemble)	120 €	de 120 € à 358 €	de 358 € à 474€	de 474 € à 764 €	764 €
TARIF 3 • Cycle 3 instruments et danse • Cursus CEI 1 et 2, COP 1 et 2/PPES de Théâtre • Cycle 3 du cursus Jeunes chanteurs • Cursus composition, écriture, culture musicale tous niveaux • PPES toutes disciplines • Cursus licence/université Lyon 2 • Cycles 1, 2 et 3 des cursus accompagnement piano et chant lyrique	177 €	de 177 € à 547 €	de 547 € à 693 €	de 693 € à 1018 €	1 018 €

Tarifs 2023 2024					
CURSUS OU PARCOURS	Tranche A QF ≤ 300 €	Tranche B 300 € < QF ≤ 800	Tranche C 800 € < QF ≤ 1 500 €	Tranche D 1 500 € < QF ≤ 2 500 €	Tranche E QF > 2 500 €
TARIF 4	27 €	de 28 € à 60 €	de 60 € à 109 €	de 109 € à 295 €	295 €
<ul style="list-style-type: none"> • Coursus AÏCO • Coursus post-DEMOS 					
TARIF 5	81 €	de 81 € à 218 €	de 218 € à 289 €	de 289 à 349 €	349 €
• Activité hors cursus :					
- pratiques continuées sans soutien instrumental					
- pratique collective facultative pour les CHAM					
- parcours culture amateur : possibilité d'assister à un cours/an d'une des disciplines de culture					
TARIF 6	036 € ☒				
• Formation continue					
TARIF 7	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré
• CHAM – CHAD – S2TMD					

2. Tarif applicable aux élèves inscrits en pratiques « amateur » et pratiques continuées âgés de plus de 25 ans

Le tarif applicable aux personnes de plus de 25 ans s'inscrivant en pratiques continuées ou en pratique amateur est le montant maximum de la grille tarifaire correspondant à la discipline/cursus dans lequel elles sont inscrites.

Par plus de 25 ans, on entend toute personne ayant atteint l'âge de 26 ans à la date de son inscription et au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

Une dérogation sera possible pour les personnes de plus de 25 ans et de moins de 28 ans ayant le statut d'étudiant ou d'apprenti.

3. Tarif applicable aux élèves et étudiants résidant en dehors de la Métropole de Lyon

Majoration de 15% de la grille tarifaire applicable au cursus suivi.

4. Tarif élèves étrangers hors Union Européenne

Le tarif applicable aux élèves étrangers hors Union Européenne est le montant maximum de la grille qui correspond à leur cursus. Un dégrèvement sera possible si l'élève fournit un avis d'imposition français de l'année précédente indiquant la perception de revenus imposables.

5. Conditions de remboursement des droits d'inscription :

Le remboursement des droits d'inscription est possible dans les situations suivantes :

1. Circonstances exceptionnelles imputables au syndicat mixte de gestion du conservatoire de Lyon ne permettant pas la poursuite de la scolarité ;
2. Circonstance personnelle majeure non susceptible d'être anticipée, survenant avant la fin de l'année civile et ne permettant pas à l'élève d'achever sa scolarité (sur production de justificatifs écrits)

Dans ces hypothèses, les remboursements ont lieu au prorata du temps de présence. Tout mois commencé est dû.

3. En cas de démission ne relevant pas de la situation 2 ci-dessus ou de demande de congés pour l'année scolaire en cours.

Trois cas peuvent se présenter dans cette troisième hypothèse :

- A) L'élève inscrit n'a suivi aucun cours entre la rentrée scolaire et les vacances de Toussaint : remboursement intégral des droits d'inscription (hors frais de concours) ;
- B) L'élève a suivi des cours jusqu'au 30 novembre de l'année scolaire en cours : remboursement des droits d'inscription au prorata du temps de présence avec un minimum de facturation de 2/10 du montant total des droits (hors frais de concours) Tout mois commencé est dû.
- C) L'élève a suivi des cours au-delà du 30 novembre. L'année entière est due.

Dans tous les cas, seules seront prises en compte les demandes de remboursement parvenant avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

6. Frais de concours :

Ces frais seront applicables à toute personne faisant une demande d'inscription nécessitant une sélection du conservatoire (hors mises en situation CHA et S2TMD, épreuve d'admissibilité en licence et sélections sur dossier) et sont payables en ligne au moment de l'inscription.

Les élèves inscrits en filière S2TMD qui souhaitent accéder à un troisième cycle spécialisé ou au parcours de préparation à l'enseignement supérieur passent le concours d'entrée et doivent donc s'acquitter des frais de concours comme tous les autres candidats.

Ceux-ci ne sont pas remboursables sauf si l'annulation du concours est du fait du conservatoire.

Frais de concours payables en 2023 pour l'accès au conservatoire en 2023/2024 : 40 €

7. Frais d'inscription ou de réinscription hors délais : 20 €

Ces frais seront applicables à toute personne demandant une inscription à un concours ou une réinscription, en dehors des délais fixés par l'administration pour effectuer ces démarches en ligne. Ces frais s'entendent par dossier et s'ajoutent, selon le cas, aux frais de concours ou aux droits d'inscription exigés au moment de la réinscription. Ils sont payables auprès du régisseur de recettes avant toute validation d'inscription ou de réinscription hors délais.

L'inscription manuelle à un concours par les services administratifs au-delà des délais d'inscription en ligne est possible jusqu'à la date du concours considéré, sur demande écrite et sous réserve du paiement des frais complémentaires.

II. Autres tarifs :

1. Location d'instrument :

Le tarif de location d'instrument mensuel est fixé à 30 €, quel que soit l'instrument.
Ce tarif comprend l'assurance des instruments. Aucune caution n'est demandée aux familles.

2. Tarifs de la médiathèque :

Frais d'inscription à la médiathèque :

- 5 euros intégrés aux droits d'inscription généraux pour les élèves du conservatoire
- Élèves des cursus CHAM/CHAD/ S2TMD du conservatoire inscrit dans ce seul cursus : exonérés
- Élèves du CNSMD de Lyon dans le cadre de la convention de partenariat et du principe de réciprocité entre les deux bibliothèques : exonérés
- Élèves des écoles de musique signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon : exonérés
- Étudiants inscrits dans le département de musicologie-musique de l'université Lyon 2 dans le cadre de la convention de partenariat relative à la licence : exonérés
- Agents du conservatoire : exonérés
- Parents, anciens élèves du conservatoire et étudiants extérieurs : 20 €
- Autres publics : 30 €

Pénalités de retard pour le retour des documents empruntés : 0,30 € par document et par jour de retard.

- Les pénalités de retard ne peuvent pas excéder 4 € par document.
- En cas de non restitution du document suite aux procédures de rappel une somme forfaitaire de 40 € par document à laquelle s'ajoutent les 4 € de pénalité sera exigée.

Perte de la carte de bibliothèque ou de la carte d'élève : 5 € Frais de copie des documents : 0,40 € par page